

**Annexe III**  
**Règlement d'examen**

<b>Brevet d'études professionnelles métiers d'art-arts de la pierre</b>						
<b>Intitulé des épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coeff.</b>	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	<b>Durée de l'épreuve ponctuelle</b>
EP1 - Épreuve de technologie et d'arts appliqués	UP1	4	CCF*	CCF	Ponctuelle écrite	3 h
EP2 - Réalisation	UP2	9 (1)	CCF	CCF	Ponctuelle pratique	8 h (+ 1h PSE)
EG 1 - Français-histoire-géographie-éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	CCF	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 - Mathématiques-sciences	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	CCF	CCF	Ponctuelle	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement.